

Les causes de la persistance de ces types ethniques anciens parmi nos populations sont multiples et de différents ordres. Je n'en indiquerai qu'une. Un fait bien connu de tous les éleveurs, c'est que les caractères des métissés obtenus par le croisement de deux races différentes, ne se conservent dans leurs descendance que par une sélection artificielle des individus reproducteurs. Si cette sélection n'a pas lieu, il arrive qu'à chaque génération un ou plusieurs sujets reproduisent l'un des types ancestraux. Et, lorsque la race nouvelle n'a pas été suffisamment fixée par une longue succession de sélections, il se fait, qu'au bout d'un certain nombre de générations, les descendants ont repris, les uns les caractères de l'une des races ancestrales, les autres, ceux de l'autre, avec prépondérances en nombre du type qui l'emporte chez les métis. L'Homme ne fait pas exception à cette loi d'atavisme, et c'est là une des causes principales de la persistance de nos deux vieux types ethniques en Belgique et de leur localisation respective. (*Longs applaudissements.*)

M. le Président constate avec plaisir que la savante démonstration du professeur de Liège a vivement intéressé l'auditoire.

Aux applaudissements de l'assemblée, il se fait l'interprète de tous pour féliciter M. Fraipont. Il n'y a rien de plus attachant que cette science, dit-il, quand on entend exposer ses principes de façon si claire et vivante, par un conférencier si sympathique.

Ainsi se termine cette très intéressante, très instructive et très passionnante séance, à laquelle assistait un public nombreux qui s'est retrouvé le soir au Théâtre Communal Wallon, où la Direction offrait aux Congressistes une représentation du drame patriotique de M. Alphonse TILKIN, *Li Famille Tassin*.

IV.

Séances de la première section

Siègent au bureau MM. ROGER, président, SNYERS, secrétaire, Julien DELAITE et Hector CHAINAYE, enfin M. Henri HACHEZ, de Bruxelles.

M. le Président fait appel au bon sens, à la sagesse, à l'esprit pratique de ses collègues. Nous devons avoir à cœur de laisser à nos adversaires le monopole des déclamations et des violences. (*Applaudissements.*)

PREMIÈRE QUESTION.

Les origines des Wallons.

M. Julien Delaite rappelle la concluante conférence faite par M. le prof. Julien FRAIPONT. Les types wallon et flamand sont d'origine différente. Les Wallons et Flamands actuels sont bien métissés, mais on trouve un argument de grande valeur dans les dernières paroles de l'orateur, lorsqu'il nous a dit qu'après un certain nombre de générations, les métis retournent aux races primitives.

DEUXIÈME QUESTION.

Les Wallons dans l'histoire.

M. Julien Delaite, rappelant la savante communication de M. PIRENNE, constate que les Wallons ont eu dans l'histoire un rôle glorieux.

Un député flamand, M. Coremans, s'attaquant aux Wallons, a osé dire que leur passé était sans gloire. Vous savez que ces paroles ont été relevées séance tenante, par des députés wallons de tous les partis : M. Hoyois a qualifié cette sortie d'histoire *Coremanesque* ; M. Destrée a tenu un langage indigné et M. Flechet a énergiquement protesté de son côté.

L'orateur signale l'importance des Wallons dans l'art de la musique, autrefois et à présent. Les Wallons ont excellé également dans la gravure et dans le dessin proprement dit : il y a eu ici une école de graveurs célèbres, qui remplit le règne de Louis XIV. Au 13^e et au 14^e siècles, la principauté de Liège a joui de plus de liberté que n'importe quel état d'Europe.

Je crois que nous devons désirer que le rôle de nos pères soit mieux connu. J'émet donc le vœu de voir rechercher, dans tous les domaines, les grands faits et les grands noms de notre histoire. Qu'il soit fait, à ce sujet, une brochure à distribuer largement dans le pays.

M. Snyers désire voir compléter le vœu relatif à l'enseignement de l'histoire, déposé par M. Chainaye à la séance plénière. Il demande que l'histoire de notre art soit enseigné dans nos académies.

M. Laurent Dechesne pense qu'il y aurait inconvénient à enseigner, dans les écoles, l'histoire de la Wallonie séparée de

l'histoire de Belgique en général. Si la part faite dans l'enseignement à notre histoire est insuffisante, on doit revenir à une proportion plus équitable. Dans cette pensée, on pourrait rédiger ainsi le vœu : « Le Congrès signale au Gouvernement les lacunes injustifiées et regrettables de l'Histoire de Belgique. »

M. Hector Chainaye propose le texte adressé par la Ligue wallonne de Bruxelles, qui tend notamment à voir organiser, par les administrations des communes wallonnes, des cours populaires et spéciaux d'histoire du Pays de Liège et du Comté de Hainaut. Il propose d'y ajouter un alinéa dans le sens des propositions de M. Snyers.

M. Oscar Grojean est d'avis, comme M. Dechesne, qu'il n'y a pas lieu de faire, de l'histoire de la Wallonie, quelque chose d'indépendant, en la séparant, dans l'enseignement, de l'histoire du reste du pays.

M. Julien Delaite croit que le vœu qu'il a déposé est différent de celui que propose M. Chainaye. Celui-ci viendrait en ordre utile au 3^e point de l'ordre du jour. Il s'agit, pour le moment, de demander qu'une personne ou une commission se charge de réunir les grands faits de l'histoire et la biographie de nos grands hommes, en dehors de toute idée pédagogique.

M. Hector Chainaye. — La brochure que M. Delaite voudrait voir éditer serait ce qu'on appelle en Angleterre un *tract*, c'est-à-dire une petite brochure de vulgarisation. Il faudrait dire : « une brochure de propagande, d'un prix modique, résumant l'histoire, dans un but d'enseignement populaire. »

M. Laurent Dechesne ne peut se rallier au vœu ainsi formulé. On peut, en effet, arranger l'histoire de manière à exalter fortement l'esprit wallon, et on peut faire œuvre scientifique; c'est pourquoi j'estime ne pas pouvoir voter ce vœu en l'absence du document.

M. Oscar Grojean croit, en effet, qu'il ne faut pas s'exposer à tomber dans le même travers que les flamingants. Craignons les œuvres tendanciennes. Il est bon de dire que la brochure sera rédigée dans un esprit nettement scientifique et objectif.

M. le Président met aux voix le vœu ainsi conçu : « Le Congrès émet le vœu de voir publier, en une brochure de propagande, objective et scientifique, l'histoire des grands faits et des grands hommes de la Wallonie. »

Le vœu est adopté à l'unanimité. M. Dechesne s'est abstenu pour les raisons qu'il a indiquées tout-à-l'heure.

TROISIEME QUESTION.

Situation matérielle et morale du peuple wallon.

M. Laurent Dechesne. — « Messieurs, en prenant la parole, je ne me propose pas d'exalter l'âme wallonne. Nous sommes tous Wallons, et il est inutile de nous exalter les uns les autres. Je suis ici tout simplement un homme d'études à qui l'on a demandé une consultation, à qui l'on a demandé des renseignements sur la situation matérielle et aussi sur la situation morale de nos provinces. Je ne parlerai pas de la situation morale, parce que cela nous conduirait trop loin; je me contenterai d'indiquer très rapidement les conclusions auxquelles je suis arrivé en examinant la situation matérielle des provinces wallonnes. »

L'orateur rappelle les considérations qu'il a émises dans son rapport (ci-dessus p. 266). — (*Applaudissements.*)

M. Jean Roger désire rencontrer quelques-unes des théories émises par M. Dechesne, avec qui il n'est pas tout à fait d'accord.

A un certain endroit de son rapport [ci-dessus p. 268], M. Dechesne écrit : « Il me semble donc qu'on ne peut pas démontrer, en Belgique, la » supériorité de l'une des races flamande ou wallonne. C'est choisir un » mauvais principe de division, que de vouloir grouper les Belges en » Flamands et Wallons ».

J'admets que c'est un mauvais principe, si nous nous plaçons au point de vue de la conservation de l'indépendance de la Belgique; mais je ferai observer à M. Dechesne que ce n'est pas nous qui avons commencé à établir cette division. Du reste, l'auteur du rapport lui-même l'avoue quelques lignes plus loin [allusion au discours Coremans ⁽¹⁾, ci-dessus p. 269, alinéas 2 et 3].

Quant à la question de supériorité, il résulte des chiffres que j'ai réunis dans mon rapport [voy. ce rapport ci-dessus p. 287] que l'accroissement de la population de 1831 à 1901 a été, pour les provinces wallonnes, de 12 % supérieur au chiffre relevé pour la partie flamande du pays. Que cet excédent provienne de l'émigration ou de l'excès de la mortalité dans les provinces flamandes, ou de l'excédent des naissances sur les décès dans les provinces wallonnes, je n'en constate pas moins un élément de supériorité à notre actif.

(1) [Le discours de M. Coremans, député d'Anvers, a été prononcé à la Chambre des représentants de Belgique, dans sa séance du 10 août 1905. Voy. *Annales parlementaires de Belgique : Chambre des Représentants, Session ordinaire de 1894-1895*, p. 2564 et 2589. Cf. dans *Annuaire XV (1897) de la Soc. liég. de littér. wall.*, p. 125 à 151, ce compte-rendu extrait des *Annales parlem.* et annoté par M. Julien DELAITE. — N. D. L. R.]

Je constate aussi par des chiffres que notre langue fait plus de progrès que la langue flamande.

Je constate que nous sommes plus instruits que les Flamands, et non pas dans des conditions aussi défavorables que M. Dechesne le prétend.

Il résulte des statistiques que j'ai établies, que le nombre des lettrés est, pour tout le pays, de 81 %. Il y a donc 19 %⁽¹⁾ d'illettrés, mais il faut remarquer que la province de Luxembourg, par exemple, en se basant sur d'autres chiffres (population absolue), n'a que 1,85 d'illettrés; c'est le chiffre le plus faible. Puis vient la province de Namur, avec 2,87 %; puis Liège, avec 4,85 %, et, enfin, le Hainaut, qui représente la quotité la plus mauvaise avec 12,84 %.

M. Dechesne. — Cela prouve qu'il ne faut pas diviser le pays en Flamands et Wallons; voici une province wallonne très ignorante.

M. Roger. — Oui, mais il faut remarquer que les quatre provinces flamandes ont des moyennes extrêmement défavorables, tandis que, pour une province wallonne qui a un chiffre élevé d'illettrés, — inférieur cependant au chiffre de la province flamande la moins favorisée — les trois autres ont des moyennes absolument remarquables.

M. Gahide. — La situation inférieure du Hainaut résulte précisément de l'immigration des ouvriers flamands.

M. Roger. — Je constate donc un accroissement de la population plus considérable, je constate que la langue française fait plus de progrès que la langue flamande, je constate que nous sommes plus instruits que les Flamands (cela résulte de la statistique des habitations), je constate que nous sommes plus économes (voyez l'épargne scolaire), je constate que nos ouvriers sont mieux payés, que nous vivons plus vieux : la mortalité est de 16 pour 1.000 en Wallonie et de 26 pour 1.000 en pays flamand; je constate que le nombre des condamnations prononcées chez nous est moitié moindre qu'en Flandre; que nous n'avons que la moitié d'aliénés. Voilà donc neuf points de supériorité; si cela ne peut pas s'appeler de la supériorité, je me demande ce que ce mot fait encore dans le dictionnaire! (*Applaudissements.*)

Je crois, Messieurs, que ces considérations rencontrent les principales observations de M. Dechesne.

M. Delaite. — Votre rapport, M. Roger, est très intéressant, et j'en retiens surtout ce que vous dites à l'avant-dernière page, parce que j'estime que, en raison de l'esprit dans lequel il est présenté, votre rapport pénétrera dans les milieux où n'aurait pu pénétrer un rapport à tendances plus nettes. A ce point de vue, votre rapport est précieux.

Le rapport si documenté et si bien présenté de M. Dechesne ne l'est pas moins et j'y trouve la confirmation de certaines constatations de M. Roger.

(1) Ces chiffres ont été obtenus en prenant pour base le chiffre de la population, déduction faite des enfants de moins de 8 ans.

Vous commencez par dire, M. Dechesne, qu'on ne peut pas démontrer, en Belgique, la supériorité d'une race sur l'autre.

M. Dechesne. — En tant que race, non.

M. Delaite. — Cependant, si je tourne quelques pages, je trouve, à la page 9, cette déclaration, au point de vue agricole : « Ici apparaît encore la supériorité des provinces de la Wallonie. »

Je dois dire que je croyais qu'au point de vue agricole, les provinces flamandes l'emportaient de beaucoup sur les nôtres; on a, en effet, toujours partagé la Belgique en deux parties : la Wallonie industrielle et les Flandres agricoles. Eh bien, le rapport de M. Dechesne établit que si nous sommes inférieurs par le nombre de têtes de bétail, nous avons la supériorité par l'étendue et le revenu de nos forêts et que nous sommes égaux par l'étendue des cultures.

Je tourne encore quelques feuillets et je lis [ci-dessus p. 279 en entier et p. 180, quatre premières lignes]. Par conséquent, dans le domaine industriel général, nous sommes supérieurs aux Flamands.

Je tourne encore quelques pages et je lis [p. 281] : « Les provinces qui » présentent les taux d'assistés les plus élevés sont donc les deux Flandres, » tandis que les provinces de Luxembourg et de Liège figurent parmi » celles dont le taux est le plus modeste. » Par conséquent, notre situation matérielle générale est supérieure à la situation des Flandres.

Deux pages plus loin [p. 283], je trouve : « Ce rapprochement conduit » donc à cette conclusion intéressante : la condition matérielle de la classe » ouvrière et de la classe inférieure est meilleure en pays wallon qu'en » pays flamand, tandis que celle de la classe moyenne et de la classe riche » est sensiblement identique dans les deux parties du pays. »

Enfin à la page suivante [p. 284], je lis : « En somme, les provinces » wallonnes apparaissent comme possédant une population moins ignorante » que les provinces flamandes. Remarquons toutefois le taux très modeste » de la province de Hainaut. »

Il résulte donc clairement, nettement, du rapport même de M. Dechesne, que nous sommes supérieurs aux Flamands, et c'est la seule constatation que je veux faire.

M. Dechesne. — Je me demande, Messieurs, si je dois me plaindre des critiques qu'on me fait, ou si je dois me féliciter des éloges qu'on m'adresse. Je suis assez anxieux.

Je crois que l'on n'a pas saisi la portée de mes conclusions : certes, les provinces wallonnes, prises ensemble, sont plus riches et ont une population moins ignorante que le pays flamand; mais, ce que j'ai dit, c'est que, si l'on veut faire une étude sociale de la Belgique, la division des Belges en Flamands et Wallons n'est pas une classification logique. Au point de vue scientifique, ce classement ethnique n'a aucune signification, il faudrait grouper les provinces qui ont un caractère commun, comme, par exemple, les provinces industrielles, ou les provinces agricoles. Vous constateriez alors que les provinces industrielles wallonnes ressemblent beaucoup aux

provinces industrielles flamandes et que, d'autre part, la même ressemblance existe entre les régions agricoles.

On m'a demandé de rechercher quelle est la situation matérielle des provinces wallonnes, mais si je devais établir la situation matérielle de la Belgique, je ne prendrais pas pour base la division en Flamands et en Wallons, la race n'ayant aucune influence à ce point de vue. En d'autres termes, si les provinces wallonnes sont plus riches que les provinces flamandes, la cause n'en est pas ethnique; la plus grande richesse de la Wallonie résulte de causes que je ne recherche pas, probablement de l'existence du charbon dans son sous-sol, mais, en tout cas, de causes où la race n'a rien à voir.

M. Chainaye. — Nous avons nos usines.

M. Dechesne. — L'industrie s'est établie dans nos régions à l'époque où l'on a extrait le minerai de notre sol et parce que nous possédons en outre le charbon; c'est là une cause historique et non une cause ethnique.

M. Roger. — Il est très possible que la richesse de notre sol soit une des causes de notre prospérité, mais je ferai cependant observer que l'Espagne, par exemple, dont le sol est très riche, est loin d'être prospère.

M. Dechesne. — Oui, mais il faut tenir compte du climat qui est absolument différent du nôtre et qui a une influence considérable.

M. Chainaye. — Notre race est très courageuse.

M. Roger. — Je bornerai là mes observations.

La conclusion pratique du rapport de M. Dechesne et du mien, c'est qu'il y a lieu d'émettre des vœux relatifs à l'instruction et à l'hygiène.

Pour ce qui concerne l'instruction, le vœu présenté par M. Chainaye, en faveur de l'instruction obligatoire, nous donne toute satisfaction et, quant à moi, je ne déposerai pas de vœu comme conclusion à mon rapport.

M. Paul Gahide (Tournay) remarque que M. Roger tire de la statistique de la population [ci-dessus p. 291] cette conclusion qu'elle met à néant la légende de la prolificité flamande en même temps que celle du néo-malthusianisme wallon. Cependant la natalité est beaucoup plus forte dans la partie flamande du pays qu'en Wallonie. Si la population n'augmente pas dans la même proportion, cela tient en grande partie à l'immigration des populations flamandes en pays wallon et en France, tandis que le Wallon ne s'expatrie pas.

M. Delaite. « Je suis heureux que M. Gahide ait parlé de cette question qui a été soulevée dernièrement par la *Gazette de Liège*: M. Demarteau a pris ses exemples à Liège, au lieu de les faire porter sur la Wallonie. Ce qu'il faut dire, c'est que si la natalité est en effet plus forte dans les Flandres que chez nous, la mortalité infantile y est beaucoup plus considérable. Nous faisons des enfants que nous

conservons, et les Flamands font des enfants qu'ils perdent en quantité considérable. »

M. Dechesne. « Ce qu'il faut considérer, c'est l'excédent des naissances sur les décès. »

Communications postales franco-belges.

M. le comte Albert du Bois rappelle le vœu qu'il a déposé comme conclusion à son rapport [voy. ci-dessus p. 300] demandant de voir l'affranchissement postal, dans les relations entre la Belgique et la France, ramenée à un taux uniforme qui pourrait être celui de leur tarif interne. Il ajoute :

« Il y a en France environ un million de citoyens belges qui bénéficieraient de cette réduction et pourraient ainsi rester plus facilement en communication avec leurs compatriotes. Or, en France, la taxe des lettres ordinaires, qui est actuellement de 15 centimes, va être réduite à 10 centimes. Il sera alors d'autant plus facile d'unifier le tarif entre les deux pays. »

— Le vœu est voté à l'unanimité, moins une abstention.

L'Histoire de Belgique.

M. Hector Chainaye dit qu'on constate avec regret que le cours d'histoire de Belgique enseigné dans les écoles primaires et moyennes, tant officielles que non officielles, ne consacre pas à l'histoire du Pays de Liège la grande place qu'elle mérite. Il faut que les enfants de la Wallonie apprennent les hauts faits de leurs ancêtres, et les gloires et les revers du passé de leur pays natal. L'émouvante et enorgueillissante histoire du Pays de Liège exprime avec une admirable éloquence toutes les ambitions, les affinités de race et les traditions du peuple wallon. On doit l'enseigner aux enfants de la Wallonie.

Dans cette pensée, la *Ligue wallonne de Bruxelles* prie le Congrès de signaler au gouvernement ces lacunes déplorables et injustifiées concernant le pays de Liège, tout particulièrement, et aussi le comté du Hainaut. En raison de ces lacunes, l'histoire des provinces de la Belgique n'apparaît pas à l'esprit des enfants dans son intégrale physionomie.

Dans cette même pensée, le Congrès wallon pourrait adresser aux administrations communales des cités de la Wallonie, grandes et petites, le vœu de les voir organiser des cours populaires et spéciaux de l'histoire du Pays de Liège et du Comté de Hainaut.

Le Congrès wallon adresserait aussi à tous les Cercles de conférences du pays le vœu de les voir consacrer le sujet des entretiens qu'ils organisent aux principaux faits de l'histoire wallonne.

Pour répondre au désir de **M. Snyers**, le vœu à émettre comporterait une ajoute suivant laquelle le Congrès demande que, dans l'enseignement des Académies des Beaux-Arts et des Conservatoires de Musique, on rende par des cours spéciaux, l'hommage qu'ils méritent aux grands artistes, musiciens, graveurs, sculpteurs, peintres et autres de la Wallonie.

M. Delaite propose de dire : « Organiser des cours, dans les localités où il n'en existe pas encore. » Il demande aussi qu'au lieu de parler des lacunes « concernant l'histoire du Pays de Liège et du Comté de Hainaut », on généralise en disant : « concernant le pays wallon. »

— Le vœu ainsi amendé est adopté.

L'Instruction obligatoire.

M. Chainaye dépose un 2^e vœu proposé par la *Ligue wallonne de Bruxelles*, qui est d'avis de proclamer l'urgente nécessité de l'organisation de l'instruction obligatoire en Belgique.

Les Belges, tant Wallons que Flamands, se trouvent par le fait de l'ignorance des ouvriers et aussi de nombreux petits bourgeois, ou de leur instruction très insuffisante, dans une situation d'infériorité dangereuse pour l'avenir du pays vis-à-vis des peuples français, allemand et anglais, leurs proches voisins et leurs concurrents immédiats. Combien de travailleurs belges, courageux, vaillants à toutes besognes, et même intelligents, ne savent ni lire, ni écrire, et ne peuvent par conséquent, progresser dans leur métier ? L'exemple que donne l'étranger devrait décider le gouvernement à faire cesser, dans une pensée patriotique, ce déplorable état de choses.

Les ouvriers wallons sont, pour la plupart, des ouvriers industriels ; eux, plus que tous autres, ont besoin d'instruction.

Et il appartient au Congrès wallon, qui a assumé la tâche de la défense des intérêts wallons, d'appeler de tous ses vœux l'organisation prochaine de l'instruction primaire obligatoire.

M. Hachez croit qu'il serait dangereux que le Congrès votât dès à présent la proposition si bien formulée par **M. Chainaye**, car cette question ne figure pas à l'ordre du jour.

M. le Président trouve que la question de l'instruction intéresse au premier chef la situation morale d'un peuple. C'est pourquoi,

dans son rapport, il a émis un vœu en faveur de l'instruction obligatoire, ne pensant du reste pas sortir de l'ordre du jour.

M. Delaite fait remarquer que la question de procédure a été résolue à l'avance, car le règlement du Congrès prévoit les communications orales. Il croit que la question ne se rattache pas directement à l'ordre du jour pour la raison qu'elle semble intéresser autant les Flamands que les Wallons ; il a fait incidemment la même remarque au sujet de la proposition de **M. du Bois**. Mais néanmoins, il croit que dans un cas comme dans l'autre, le Congrès peut s'intéresser légitimement aux questions soulevées. « Le seul moyen d'émanciper les Flamands, c'est de décréter l'instruction obligatoire en Belgique, c'est de leur faire apprendre le français. »

M. le Président. « Prenez garde qu'on ne travestisse vos paroles et qu'on ne prétende que vous voulez obliger les Flamands à apprendre le français de force. »

M. Delaite. « Je le dis. »

M. Chainaye. Il n'y a rien qui ait une répercussion plus directe sur la situation matérielle du pays et qui reflète mieux cette situation que son degré d'instruction.

— *Le vœu est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions, celles de MM. Hachez et Gahide.*

M. Hachez se rétere à son observation précédente.

M. Gahide motive son abstention d'abord par les raisons indiquées par **M. Hachez**, et, ensuite, parce que, à son avis, on pourra accuser le Congrès de faire une incursion dans le domaine de la politique, l'instruction obligatoire étant une matière de discussions entre les partis.

Le détournement des grands express.

M. Hector Chainaye dépose le troisième ordre du jour émanant de la *Ligue wallonne de Bruxelles*.

Il y a lieu, dit-il, de féliciter les députés et les sénateurs wallons, et tout particulièrement **M. Ancion** et **M. Emile Dupont**, ainsi que **M. Kleyer**, bourgmestre de Liège, et **M. Mullendorff**, bourgmestre de Verviers, de l'attitude qu'ils ont prise dans la question de la création éventuelle, et que l'on dit même prochaine, d'une ligne de chemin de fer Aix-la-Chapelle-Visé ou Argenteau vers Anvers, par Bruxelles ou Louvain.

Comme ces honorables et compétentes personnalités, il estime

que cette ligne de chemin de fer porterait gravement atteinte aux intérêts commerciaux et industriels de Liège et de Verviers et de toute la région de l'Est. Cette voie ferrée, tracée au nord des deux villes les plus prospères de cette région, faisant le service du transport international des voyageurs et des marchandises du centre de l'Europe vers Anvers, l'Angleterre et les pays d'Outremer, en négligeant Liège et Verviers, arrêterait certainement le développement de la richesse de ces deux vieilles et laborieuses cités, et entraînerait peut-être leur déclin, dans l'avenir.

Cependant, il convient de tenir compte de la nécessité d'assurer un trafic très rapide entre l'Allemagne et le port d'Anvers. On peut voir la solution très désirable de ce problème dans l'exécution du projet combiné de MM. Mahiels et Ancion.

Mais le Congrès wallon a le devoir d'attirer l'attention du pays entier sur le danger que la ligne Aix-la-Chapelle-Visé ou Argenteau présenterait, au point de vue de la défense de « l'intégrité » du territoire national. Cette voie ferrée rendrait presque inutile le système de défense créé par le général Brialmont et exécuté par le gouvernement dans une pensée patriotique.

Le plan du général Brialmont eut pour but d'opposer à l'ennemi une ligne de forts, autour de Liège, dans l'éventualité d'une invasion allemande, et d'opposer à l'envahisseur les forts de Namur, dans l'éventualité d'une invasion française. Lorsque le général Brialmont conçut son projet, les voies ferrées passaient dans le cœur même du cercle des forts qui entourent Liège. On ne peut tracer le chemin de fer Aix-la-Chapelle-Argenteau vers le Brabant et Anvers, qui couperait le cercle des forts dans son angle nord, sans exposer le pays aux plus graves dangers le jour où éclaterait une guerre internationale entre la France et l'Allemagne, ou l'Allemagne et l'Angleterre.

— Après une discussion de pure forme, le vœu est adopté à l'unanimité.

QUATRIÈME QUESTION.

Recherche d'une formule équitable dont l'application garantisse les droits des races en Belgique.

La lecture du rapport déposé par M. Delaite (voy. ci-dessus p. 304) est reconnue superflue, ce rapport ayant été distribué avec d'autres avant l'ouverture du Congrès et lu par tous les membres présents. On passe donc à l'examen des 15 vœux (ci-dessus p. 327)

qui sont abordés un à un, expliqués à nouveau par le rapporteur, discutés et soumis au vote.

Vœu n° 1. — Réviser la loi de 1889 dans un sens plus favorable aux Wallons, en tenant compte des griefs articulés.

Le rapporteur rappelle qu'il a exposé (ci-dessus p. 305 *in fine* et p. 306) la portée de la loi de 1889 et les griefs articulés contre elle. Le vœu est conçu dans une forme très générale pour ne pas empiéter sur le rôle du législateur.

— Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 2. — Exiger des magistrats la connaissance du wallon des localités où ils sont appelés à siéger.

Actuellement, les Flandres sont fermées aux magistrats wallons qui, pour la plupart, ne connaissent pas le flamand; tandis que les magistrats flamands peuvent être nommés dans nos provinces, sans que l'obligation soit reconnue pour eux de connaître le wallon.

Sur la proposition d'un membre, les mots « des localités » sont remplacés par les mots « de la région ».

— Le vœu, ainsi amendé, est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 3. — Exiger des traducteurs-jurés la connaissance de la langue wallonne devant les tribunaux du pays flamand.

Après discussion, le vœu est amendé de la manière suivante : « Le Congrès demande qu'on nomme, en pays flamand, des traducteurs-jurés pour la langue française, connaissant le wallon, ainsi que cela a lieu à Aix-la-Chapelle. »

— Adopté à l'unanimité.

Vœu n° 4. — S'opposer à l'extension de la procédure flamande.

Le rapporteur entend par là s'opposer à toute nouvelle disposition légale qui renforcerait encore les menées flamingantes. C'est un vœu de forme générale qui montre bien notre tendance.

— Adopté à l'unanimité.

Vœu n° 5. — Exiger la traduction française de toute pièce administrative en pays flamand.

La loi du 22 mai 1878 exigeait que, dans les provinces flamandes, les avis et les communications de l'administration se fissent dans les deux langues. Cette disposition équitable fut anéantie dans ses effets par l'arrêté du 4 juillet 1884, qui imposa l'obligation du flamand, avec la traduction si celle-ci était nécessaire.

Un membre trouve que la rédaction du vœu est trop générale. On devrait dire : « toutes les pièces administratives des grandes

villes et des administrations provinciales »; pour l'Etat on a satisfaction.

— Le vœu, ainsi amendé, est voté.

Vœu n° 6. — Ne pas exiger le flamand des fonctionnaires qui, en pays flamand, ne sont pas en rapport avec le public.

Il s'agit de faire tomber une barrière qui nous ferme l'accès aux situations administratives en pays flamand. Actuellement, on exige la connaissance du flamand dans toutes les administrations. Nous demandons qu'on revise la loi, ou qu'on se montre plus large dans son application.

— Le vœu est voté à l'unanimité.

Vœu n° 7. — Exiger la connaissance de la langue wallonne des fonctionnaires qui, en pays wallon, sont en rapport avec le public.

Il y a encore, dans nos campagnes, des paysans qui ne connaissent pas suffisamment le français. D'autre part, on doit enrayer l'envahissement de nos provinces par les Flamands.

— Le vœu est voté à l'unanimité.

Vœu n° 8. — Voir respecter l'ordre d'ancienneté pour l'avancement des fonctionnaires, sans s'inquiéter de la question des langues.

— Le vœu est voté à l'unanimité sans discussion.

M. Hachez (Bruxelles) dépose un vœu 8^{bis}, demandant de voir instaurer, près la Commission royale des statistiques, un organisme qui ait charge exclusive de reviser, en ce qu'elles ont trait au dénombrement des Belges parlant l'une ou l'autre langue, les données des statistiques officielles.

L'orateur montre l'importance primordiale de la question. C'est sur des statistiques linguistiques qu'on s'est basé pour justifier les inégalités contre lesquelles nous nous insurgons. Or, ces statistiques sont faussées. L'orateur donne, à cet égard, des indications. L'opinion wallonne, justement alarmée, a droit à des apaisements. L'organisme dont il s'agit doit être créé de manière à donner toute garantie.

— Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœux n° 9 à 15. — Ces vœux (voir le détail ci-dessus p. 328) sont relatifs à l'enseignement dans ses rapports avec la question des langues.

« Ils dérivent, dit le rapporteur, de la notion que nous croyons utile de n'avoir en Belgique qu'une seule langue, le français.

» Qu'on fasse droit aux revendications justes des Flamands et des Wallons, nous sommes d'accord; mais nous estimons qu'au point de vue général, il est désirable, dans l'intérêt de la patrie, de n'utiliser que le français pour les échanges intellectuels. Nous pensons que le moyen d'y arriver, c'est d'obliger les Flamands à connaître le français. Je crois avoir suffisamment démontré dans mon rapport que, s'il faut un enseignement bilingue en pays flamand, l'enseignement du flamand n'est d'aucune utilité en pays wallon. »

— Les vœux 9 à 15 inclus sont adoptés.

Vœu n° 16. — « Supprimer l'égalité des langues des programmes politiques, et donner à la langue française la suprématie dans tous les domaines, tout en tenant compte des droits sacrés des langues flamande et wallonne. Réviser dans ce sens la loi de 1898 sur la promulgation des textes légaux et les autres lois qui porteraient atteinte à ce principe. »

M. Delaite. — J'ai démontré à suffisance dans mon rapport que l'égalité des langues est une utopie et que si la politique ne s'en était pas mêlée, le mouvement flamand aurait péri depuis longtemps; je ne crois pas devoir m'étendre davantage à ce sujet.

Nous ne voulons pas interdire aux Flamands de cultiver leur langue, nous cultivons nous-même le wallon; mais nous voulons, dans l'intérêt de tous les Belges, qu'il n'y ait qu'une langue officielle, qui n'y ait qu'une langue véhiculaire, le français. (*Applaudissements*).

M. Dechesne. — Vous dites: « Supprimer l'égalité des langues des programmes politiques et donner à la langue française la suprématie dans tous les domaines ». Je trouve cette expression dans tous les domaines un peu vaste et je préférerais dire dans tous les cas où l'intérêt général pratique de tous les Belges l'exige.

M. le Président. — La formule de M. Dechesne laisse la porte ouverte à tous les abus.

M. Delaite. — Evidemment, car on trouve toujours des raisons, surtout en matière gouvernementale, pour dire que l'intérêt exige ceci ou cela; c'est d'ailleurs ce qui se fait actuellement.

M. Dechesne. — Ce vœu général ne me paraît pas nécessaire après tout ce que nous venons de voter. Je le trouve même dangereux, car l'opposition va s'en emparer et les Flamands diront que vous voulez leur imposer le français.

M. Delaite. — C'est précisément ce que nous voulons: nous voulons imposer la connaissance du français à tous les Belges. (*Applaudissements*.) Toutefois, pour donner satisfaction à M. Dechesne, nous pourrions

remplacer les mots *dans tous les domaines* par les mots *en Belgique*. (*Adhésion*).

— Le vœu, ainsi amendé, est adopté à l'unanimité moins deux abstentions. Se sont abstenus : MM. Dechesne et Gilissen.

M. Dechesne. — Je me suis abstenu parce que je trouve ce vœu inopportun.

M. Gilissen. — Je me suis abstenu parce que, tout en étant partisan de l'extension de la langue française, je ne crois pas nécessaire de donner mon avis sur une proposition qui a pour objet d'imposer le français comme langue obligatoire pour les Flamands. En outre, je considère que cette question est d'intérêt belge, d'intérêt national, et cet intérêt ne me touche pas.

CINQUIÈME QUESTION.

Extension à donner aux organismes de défense wallonne.

M. Snyers, secrétaire, donne lecture du rapport déposé par M. Odekerke (voy. ci-dessus p. 329). Il est vivement applaudi.

M. Delaite pense qu'il n'y a ici aucun vœu à émettre. Quant à la constitution d'une fédération des Ligues wallonnes, il propose de charger une commission de l'étude de cette question. (*Adhésion*.)

M. Hector Chainaye rend hommage aux organisateurs du présent Congrès. Nous ne voulons pas que le fruit des réunions présentes soit perdu. Il faut continuer notre propagande. Ce n'est pas en deux jours que nous pouvons obtenir des résultats sérieux. Songez que le parti flamand a consacré à son organisation soixante années d'efforts continus, tenaces, intelligents ! Nous avons jeté les bases d'une organisation nécessaire, qui doit poursuivre ses efforts. Deux questions se posent : faut-il se réunir chaque année et où faut-il se réunir ?

Une longue discussion s'engage sur ces deux points. Finalement, un ordre du jour est déposé par M. Jean Roger, décidant que les réunions du Congrès seront annuelles, que les sessions se tiendront à Pâques ; que le Comité actuel est chargé de désigner le Comité organisateur du prochain Congrès, de fixer le lieu de la session et d'en déterminer le programme.

— Le vœu est adopté à l'unanimité.

III.

Séances de la deuxième section.

Siègent au bureau M. Oscar COLSON, directeur de *Wallonia*, président ; MM. Théophile BOVY, rédacteur en chef de la gazette *li Clabot*, et Joseph CLOSSET, secrétaire général de la *Fédération wallonne* de Liège, secrétaires ; M. Henri BRAGARD, président du *Club wallon* de Malmédy ; M. Victor CHAUVIN, président du *Comité officiel d'examen des ouvrages dramatiques wallons* ; M. Nicolas LEQUARRÉ, président de la *Société liégeoise de Littérature wallonne* ; M. Joseph RULOT, professeur de sculpture à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège ; M. TONGLET, président de la *Fédération wallonne* de Namur ; M. Joseph WILLEM, président du *Caveau Liégeois*.

PREMIÈRE QUESTION.

L'Ame wallonne et l'Ame flamande. L'Ame belge.

M. Olympe Gilbert. — Mesdames, Messieurs, un scrupule bien compréhensible me prend au moment de commencer la lecture de mon rapport. Après la discussion assurément courtoise d'hier où nous avons vu un artiste aux prises avec un savant, où nous avons vu un cerveau en lutte avec un cœur, où nous avons vu des raisonnements en conflit avec une sensibilité, il me paraît qu'il faut cependant ajouter quelque chose à tout ce qu'a dit d'excellent M. Chainaye au sujet de la sensibilité wallonne.

Naturellement, je rends un éclatant hommage à la science de M. Pirenne, une de nos gloires universitaires dont il serait puéril de contester le talent. Mais vous aurez remarqué comme moi qu'accumuler des documents, que constater des faits, ce n'est pas suffisant pour établir une psychologie, et qu'un historien aurait beau affirmer devant vous, envers et contre tous, des faits, des dates et des chiffres, cela n'empêcherait en rien une sensibilité de se manifester, de s'épanouir, dans un sens ou dans l'autre, malgré les frontières linguistiques ou géographiques.

Dans les paroles de M. Pirenne, vous avez dû constater un phénomène curieux : à chaque instant, il parlait du pays wallon. Même, à un moment donné, au cours de sa démonstration, il a voulu se reprendre, et ce simple fait est une attestation évidente, palpable, sensible, que M. Pirenne, malgré lui, rendait hommage au sentiment populaire dont il ne tient pas compte dans ses constatations. Ce sentiment populaire pour lequel nous combattons, c'est la sensibilité wallonne et le sentiment wallon.

J'ai cru qu'il était peut-être utile de résumer en quelques mots ce débat particulièrement vivant. Je n'oserais jamais m'attaquer à M. Julien Fraipont qui a fait défiler devant nous des crânes historiques et synthétiques.

Comme je n'ai aucune compétence en cranéologie, je dois bien m'abstenir de commenter ses observations, et je le remercie, pour ma part, de sa très instructive communication.

Je passe donc à la lecture de mon rapport.

[L'orateur donne lecture de son rapport : *A propos de l'Âme belge* (voy. ci-dessus, p. 334), qui est vivement applaudi.]

M. Lequarré. — En l'absence de M. Julien Fraipont qu'un jury d'examen tient éloigné de notre section, je crois devoir apporter une petite rectification au début du discours de M. Gilbert. M. Fraipont est absolument d'accord avec M. Gilbert. Il est de toute évidence que si les crânes wallons diffèrent des crânes flamands, le crâne étant le siège du cerveau, l'âme wallonne doit différer de l'âme flamande. M. Fraipont, du reste, n'a fait que traiter la question qu'on lui posait : L'origine des Wallons. Il a eu soin de dire en terminant que différentes influences dues à la civilisation avaient pu modifier quantités de corps wallons et de corps flamands, principalement par suite des croisements. Ainsi, si vous me permettez de me donner en exemple, M. Fraipont m'a dit hier à l'Hôtel-de-Ville : « Vous avez un crâne wallon, mais votre corps est essentiellement germanique. » Je lui ai répondu qu'il y avait quelque chose en moi qu'il ne voyait pas, mon cœur, qui était aussi wallon et très wallon. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je crois que si nous continuons à opposer le sentiment wallon de nos artistes et de nos littérateurs à la conception de nos savants, nous n'en finirons pas sans être tentés de prendre au tragique des distinctions au fond peu importantes. Les savants ont un point de vue et les artistes en ont un autre. En somme, ils sont d'accord, avec des arguments différents.

Quand un savant parle ethnologie, il prend le mot *racés* dans le sens scientifique, c'est à dire dans le sens d'une collection d'hommes plus semblables entre eux que tous les autres hommes ne peuvent l'être avec eux. Dans ce sens, l'honorable M. FRAIPONT nous dit qu'il n'y a plus de races en Belgique. Mais il ajoute qu'il y a des types ethniques qui se maintiennent malgré tout dans ce peuple rural que l'on a appelé le grand réservoir des races.

De son côté, l'honorable M. PIRENNE nous dit qu'il n'y a pas eu d'histoire wallonne, et nous ne pouvons que nous incliner, puisqu'en effet le pays wallon n'a pas eu de vie politique autonome et particulière. Mais M. Pirenne ajoute que dans tous les domaines de l'activité, il y eut de grands hommes wallons, et qu'en art, il y a évidemment un Sentiment wallon particulier et original. Il admet même et il affirme qu'actuellement encore, il y a en Belgique un sentiment national flamand et un sentiment national wallon.

En résumé, ces savants nous disent : Nous ne pouvons pas démontrer scientifiquement ce que vous demandez, de la manière ou avec les mots que vous proposez. Mais nous le démontrons quand même, avec des arguments

peut-être inattendus, mais que nous avons volontiers saisi l'occasion d'exposer.

Nous devons nous déclarer satisfaits et même très heureux, et reconnaître qu'on ne pouvait appuyer avec plus de prudence et d'autorité ce qui est l'opinion de nos artistes et de nos littérateurs wallons.

M. Delchevalerie. — Mesdames, Messieurs, je ne veux pas seulement m'associer pleinement aux excellentes paroles prononcées par M. Gilbert, mais je voudrais également les souligner par quelques réflexions personnelles. A ce propos, je suis toutefois un peu pris au dépourvu. En effet, nous avons assisté hier à une hécatombe si docte, si magistrale des « âmes », des « races », que je ne sais vraiment s'il est encore permis d'employer ces expressions. On nous a fait pressentir que nous serions plus autorisés à parler de « sentiments » et de « types »...

Je demanderai toutefois la permission de maintenir provisoirement pour la facilité du discours notre terminologie d'avant-hier... Il me paraît d'autant plus nécessaire de réagir contre le mythe de l'âme belge, comme l'a fait M. Olympe Gilbert, que ce que l'on nous présente comme l'expression de l'âme belge a précisément tous les caractères de ce qu'on définit en d'autres temps comme l'âme flamande. Il y a là pour ceux qui n'y prennent garde un danger d'autant plus grand que ceux qui répandent ces choses ne sont pas les premiers venus. Certes, nous savons reconnaître les beautés de l'art flamand et nous nous réjouissons de tout ce qu'il a apporté de neuf à la compréhension humaine. Mais ce n'est pas une raison pour dire que l'âme belge et l'âme flamande se confondent. Si l'âme flamande a ses caractéristiques, l'âme wallonne a aussi les siennes ; et si la nôtre est par nature plus discrète, si elle a dans le passé une gloire moins brillante, il est tout de même nécessaire de la définir.

Il est inadmissible qu'on la fasse disparaître, qu'on la tienne pour nulle et non avenue en promulguant la version fictive d'une âme belge. Cette pernicieuse légende, contre laquelle nous devons protester avec l'énergie de gens qu'on supprime moralement sans leur demander leur avis, nous fut révélée naguère à Liège même par les jeunes avocats de l'entourage de M. Picard au cours d'une série de conférences consacrées à la glorification de l'effort belge et qui avaient été données à Bruxelles. A cette époque, M. Gilbert protesta dans le sens des paroles que vous venez d'entendre et, pour ma part, je publiai dans *l'Express* quelques lignes que je vous demande la permission de vous lire, parce que j'ai la faiblesse de croire qu'elles peuvent contribuer dans la mesure de leur humilité à dissiper le malentendu qui nous occupe.

« Il faut bien le dire, l'âme belge, au sens profond de ces deux mots, est une chose inexistante. Il n'y a pas une âme belge, il y a deux « âmes » sur le sol belge : l'âme wallonne et l'âme flamande. Il y a deux races, qui débordent d'ailleurs au-delà de nos frontières, deux races nettement distinctes, œuvrant différemment dans le plupart des domaines de l'activité intellectuelle et sociale, deux âmes qui ne se pénétreront jamais, étant le plus souvent contradictoires.

» Notre pays, on l'a dit cent fois, a été, jusqu'à une époque encore très rapprochée, le carrefour des nations. Soumise aux influences ethniques les plus diverses, la Belgique n'est devenue libre et autonome qu'au moment où le cosmopolitisme, grand destructeur des originalités locales, allait sévir, où une âme nationale ne pouvait plus naître.

» Par contre, on a vu s'éclaircir de plus en plus les caractéristiques qui distinguent les deux races anciennes dont la réunion forme la récente nation. Deux petites patries se sont constituées dans la patrie politique. Et ce que nous devons cultiver tout d'abord, c'est la religion de la Petite Patrie. Pour nous connaître dans le passé et dans l'avenir, pour évaluer nos qualités et nos défauts, remontons à nos ancêtres directs. Étudions ce qui a été fait sur le sol même où nous sommes nés. Faisons œuvre raisonnée de régionalisme et de décentralisation, scrutons la pénombre de nos origines, documentons-nous amplement et minutieusement sur ce qui fut réalisé dans les lieux fraternels où la pensée a les nuances de la nôtre, et, loin de nous dessécher dans un futile passe-temps d'archéologie, nous arriverons, si nous savons écouter avec une ferveur lucide, à percevoir, à travers le temps, les battements du cœur de notre race.

» Telle est notre tâche ; Et, Liégeois, quand nous aurons l'orgueil motivé de ce qui fut fait sur les rives mosanes, Anversois, quand nous saurons ce que la terre flamande a produit de mémorable, il nous restera quelque chose à faire.

» Conscients des raisons d'opportunité politique qui ont réuni nos deux races et nous imposent, en certains domaines, un effort commun, nous apprendrons à nous apprécier en raison même de nos dissemblances. Administrativement alliés, mais sûrs, les uns et les autres, de représenter des traditions nobles et fortes, nous avons à nous entendre pour faire respecter notre dignité et triompher nos intérêts moraux et matériels. Sa-hons faire concorder ce travail avec les nécessités de l'émancipation sociale ; empêchons également que la réaction puisse prendre dans nos annales le moindre prétexte à satisfaire ses visées intéressées. En nous évertuant à conserver, harmonieusement, pacifiquement, nos qualités originales, nous arriverons à provoquer une efflorescence nouvelle des beautés de nos deux races, en dépit des influences du cosmopolitisme. Et nous aurons bien mérité de ceux qui entendent faire connaître et vénérer la Belgique... »

Quelques jours plus tard — ceci se passait en 1902 — je fus amené à souligner ces réflexions dans un autre article dont je vous prie de m'autoriser à lire encore les passages suivants :

« Ces messieurs (les conférenciers) nous paraissent occupés à créer — involontairement, nous voulons le croire — un malentendu autour de l'idée de patrie. Or, s'il est une idée qu'il faut exactement définir, sans se contenter des données officielles, c'est bien celle-là. Sur cette idée, il ne faut pas qu'il y ait la moindre équivoque. Nous avons appris, par l'exemple de nos grands voisins, vers quelles déviations réactionnaires peuvent conduire les proclamations, vides de sens, d'un patriotisme insuffisamment raisonné, où chacun peut trouver son compte, et que des politiciens intéressés ne manquent pas, à un moment donné, d'exploiter à leur profit.

» Nous sommes aussi patriotes que quiconque, mais nous le sommes à notre manière. Nous croyons qu'avant d'être « Belges » il convient que nous soyons Wallons ou Flamands en connaissance de cause. Les conférenciers bruxellois nous enseignent un patriotisme restreint au cadre des frontières politiques de la nation : ils se contentent à cet égard d'une convention qu'excuse leur double qualité de citoyens de la capitale et de disciples de

M. Picard. Ils vivent et pensent dans l'atmosphère bruxelloise. Or, Bruxelles est peut-être le seul endroit du pays où l'on puisse être Belge tout court.

» On y subit un ensemble d'idées toutes faites sur la nationalité ; on n'y est pas, comme à Liège ou à Anvers, inspiré par des traditions autochtones, on y est « de la capitale », et non d'une des deux races qui se divisent notre territoire. On n'y sent pas, comme en province, la providentielle nécessité d'être rattaché au sol natal par mille liens subtils.

» ... Répétons-le donc plus énergiquement que jamais, il n'y a plus, à l'heure qu'il est, pour les libres et lucides esprits, de nationalisme de frontière. On est, filialement, de sa race, et, socialement, de l'humanité.

» Nous assistons, un peu partout, à un réveil des nationalités. Ce mouvement a quelque chose d'émouvant pour qui l'étudie dans ses sources. Il mérite d'être approuvé sans réserve quand, sous le nom de régionalisme, il tend à rendre à chacun la nécessaire conscience de ses origines. Dans toutes les provinces, des organismes se créent, dont le but n'est pas apprécié avec l'intérêt positivement vital qu'il devrait inspirer. Sociétés, groupements scientifiques, historiques, ethnologiques, revues, naissent çà et là, en France, en Allemagne, en Belgique, dont l'objectif est de magnifier le culte de la Petite Patrie.

» Protestant contre l'envahissement du cosmopolitisme niveleur, destructeur des originalités locales, s'insurgeant, d'autre part, en décentralisateurs résolus, contre l'influence déprimante des capitales, contre l'accaparement d'énergies qui est l'œuvre de ces « villes tentaculaires », repoussant, enfin, l'oppression d'une langue officiellement imposée, des hommes clairvoyants nous enseignent à nous connaître dans nos ancêtres, à nous objectiver dans le passé.

» C'est ainsi que nous apprendrons ce dont nous sommes capables et ce qui nous reste à acquérir. C'est ainsi que nous saurons ce qui constitue notre être essentiel et foncier, ce qui nous appartient en propre, ce qui nous différencie du reste du monde. Les données que nous acquerrons de la sorte n'auront rien de conventionnel, elles seront l'expression définitive et raisonnée de ce qu'il y a de plus intime en nous. Avant d'être quoi que ce soit, nous sommes Wallons ou Flamands : c'est ainsi que s'exprime le nationalisme de notre cœur.

» Et s'il faut parler de notre pensée, de l'effort où s'évertue notre esprit, nous sommes des hommes qui vibrent à tous les souffles du progrès ; l'idée, d'où qu'elle vienne, nous émeut, nous sommes des citoyens du monde. L'affaire Dreyfus, les massacres d'Arménie, la guerre anglo-boer nous ont révélé l'existence d'une conscience mondiale dont nous participons ; il n'est pas d'invention nouvelle, d'œuvre philosophique ou littéraire importante éclosée sur quelque point du globe qui ne nous intéresse. Le mot sublime et prophétique du vieux Térence : « Rien d'humain ne m'est étranger » est devenu une réalité : pour ceux de notre temps, il n'y a plus d'étrangers dans les régions de l'esprit.

» Est-ce à dire que nous refusons d'être Belges ? Non, certes ! La convention politique qui nous donna la liberté trouvera toujours en nous d'énergiques défenseurs. Car il y a, dans un ordre d'idées plus anonyme, une Belgique économique et sociale dont nous nous réclamons avec orgueil. Cette Belgique-là vit et triomphe grâce à l'effort harmonieux des deux races voisines, réunies sous l'étiquette nationale : c'est la Belgique du peuple, une Belgique qui a, par sa dynamique merveilleuse, étonné le monde dans le domaine du travail et de l'épargne. Et de cette Belgique-là, les conférenciers bruxellois n'ont, jusqu'ici, pas dit grand chose. Il faut souhaiter qu'ils l'honorent comme elle le mérite. »